

HONORAIRES DE LOCATIONS

80% TTC du loyer hors charges mensuel

à la charge du locataire et du propriétaire.

incluant une dissociation

des honoraires correspondant aux prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du bail dans la limite de 8€/m² de surface habitable du logement à louer

et

des honoraires correspondant aux prestations d'établissement d'états des lieux dans la limite de 3€/m² de surface habitable du logement à louer

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Honoraires TTC

A la charge de l'acquéreur

Prix de Vente (Net vendeur en euros)	Honoraires (en euros)
0 à 24 999	2 500
25 000 à 39 999	4 500
40 000 à 54 999	5 000
55 000 à 69 999	5 500
70 000 à 85 999	6 000
86 000 à 99 999	7 000
100 000 et 199 000	7 %
200 000 et +	5%

Carte Professionnelle n°CPI 0303 2018 000 033 402

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

7,60% TTC sur la totalité des sommes encaissées*

Possibilité assurance des loyers impayés en supplément (2,40%)

*les honoraires de gestion locative sont déductibles des revenus fonciers.